

Résumé de la séance du conseil communal du 29 Janvier 2010 à 20 Heures

Présents :

M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
M. Philippe BELOT, Mme Sophie VERHELST, M. Georges DE COSTER, Echevin (e) s;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, Christian HERNOUX, M. Jacques PETITJEAN,
~~Mme Brigitte GILLES~~, M. Christian LATHURAZ, M. C. GUISLAIN Conseiller (e) s
Communaux;
Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.
Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

Monsieur le Bourgmestre excuse Madame GILLES Brigitte

Sauf indication contraire, les points sont votés à l'unanimité.

**Le Conseil se trouve réuni en ses lieux ordinaires pour délibérer dès 20 heures sous la présidence de Monsieur André DRICOT, Bourgmestre.
L'ordre du jour se trouve entamé.**

SEANCE PUBLIQUE

Le Conseil,

1° Adoption Règlement Général de Police Administrative.

DECIDE D'ADOPTER le nouveau règlement général de Police Administrative.
Ce nouveau règlement entrera en vigueur au 01 avril 2010.

2° Règlement complémentaire sur le roulage : Matagne-La-Petite et Romerée.

ARRETE :

Art 1 : Au carrefour des rues St Hilaire, de l'Auberge et de Matignolles, la circulation est organisée en conformité avec le croquis ci-joint.
Ces mesures seront matérialisées par les marques au sol appropriées ;

Art 2 : Les limites de l'agglomération de Matagne-La-Petite sont modifiées comme suit :
- dans la rue de Givet, à hauteur du n° 16
- dans la rue St Hilaire, à hauteur du n° 12.
- Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux F1 et F3.

Art 3 : Dans la rue des Sorbiers, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation, entre la rue de l'Hayette et le revêtement en béton (côté Matagne-La-Grande).
Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne axiale blanche continue dans les courbes et discontinue ailleurs.

Art 4 : Dans la rue de Fombay, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation, entre le n° 8 et la limite territoriale de Romedenne.
Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne axiale blanche continue dans les courbes et discontinue ailleurs.

Art 5 : Dans l'axe formé par les rues des Chênes et de Romerée, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation, entre la rue des tilleuls et l'agglomération de Matagne-La-Petite.

Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne axiale blanche continue dans les courbes et discontinue ailleurs.

Art 6 : Dans la rue des Tilleuls (place de Romerée), du côté de l'église, le stationnement est réservé aux voitures, voitures mixtes, minibus et motocyclettes, entre le n° 70 et l'église. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E9b avec flèches montante et descendante.

Art 7 : Dans le chemin sans nom partant de la rue des Chênes, vers le cimetière de Romerée, le long du cimetière et dans l'aire empierrée située à l'opposé de celui-ci, le stationnement est réservé aux voitures, voitures mixtes, minibus et motocyclettes, les week-end et jours fériés. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E9b avec flèches montante et descendante.

3° Accord définitif vente terrain à Matagne-la-Grande et fixation du prix.

DECIDE DE MARQUER un accord définitif sur l'aliénation de ce terrain cadastré Sect A 3 k3 et de fixer le prix d'achat de ces terrains à 20 € le m².

4° Budget 2010 : F.E. DOISCHE.

EMET un avis favorable à l'approbation du budget de la Fabrique d'Eglise de DOISCHE, pour l'exercice 2010 avec une part communale de 2.790,93 €.

5° Programme triennal 2007-2009 – Inscription de deux dossiers en programme triennal transitoire.

D E C I D E par 6 oui et 4 non (C. HERNOUX, P. JACQUIEZ, C. LATHURAZ et M. PAULY) **D'INSCRIRE** au Programme Triennal Transitoire 2009-2010 les investissements suivants :

2008.01 - Amélioration du chemin de g.c. n°273 de Niverlée à Romerée (Phase I)
Estimation : 263.511,38 EUR

2009.01 - Amélioration du chemin de g.c. n°273 de Niverlée à Romerée (Phase II)
Estimation : 261.608,05 EUR

Les subventions escomptées sont celles inscrites dans le Programme Triennal 2007-2009 initial mais dont les dossiers n'ont pu bénéficier d'une promesse de subside de la part de la Région wallonne en date du 31.12.2009 .

6° Eglise Protestante Unie de Belgique : MB ordinaire n° 2/2009.

EMET un avis favorable sur la MB n° 2/2009 de l'Eglise Protestante Unie de Belgique qui consiste en une adaptation interne de crédits sans modification de la part communale.

7° **F.E. Vaucelles : Comptes 2007, 2008.**

EMET un avis favorable à l'approbation des comptes 2007 et 2008 de la Fabrique d'Eglise de Vaucelles qui présentent des bonis respectifs de 2.424,22 € et de 1.544,75 €.

8° **F.E. Vaucelles : Budgets 2008, 2009 et 2010.**

EMET un avis favorable à l'approbation des budgets 2008, 2009 et 2010 de la F.E. de Vaucelles dont les parts communales respectives sont de 944,43 €, 0 € et 1.383,98 €.

9° **Acquisition d'une remorque – Décision de lancer la procédure de marché public – Approbation, projet, choix du mode de passation du marché – procédure négociée sans publicité.**

D E C I D E D'APPROUVER le cahier des charges N° SM-003 relatif à l'acquisition d'une remorque et établi par le Secrétariat général. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le marché précité est attribué par procédure négociée sans publicité.

10° **Extension de l'école de Matagne-la-Petite (PPT) – Approbation du contrat d'étude et désignation d'un coordinateur projet et réalisation – décision.**

D E C I D E D'APPROUVER le contrat d'études nous proposé par l'Intercommunale INASEP dans le cadre des travaux d'extension de l'école de Matagne-la-Petite et ce afin de répondre notamment aux normes physiques pour les bâtiments scolaires et pour solutionner le manque de réfectoire et de salle d'éducation physique et **DESIGNE** Monsieur Charles ADAM en qualité de coordinateur Sécurité « Projet » et « Réalisation » dans le cadre de la convention n° CCS-PR-09-174.

11° **Accompagnement des communes en matière de planification d'urgence et d'intervention (P.U.I.) – Décision.**

MARQUE un accord formel sur le projet d'aide aux communes proposé par le Gouvernement provincial pour l'élaboration des plans d'urgence et **MARQUE** un accord formel sur l'engagement pour une durée d'un an à un coût maximum à 0,50 € par habitant.

12° **Accueil extrascolaire 2005 – travaux de restauration de la toiture de l'ancienne école de Matagne et du logement de l'instituteur : Restauration de la toiture du préau – approbation du décompte final.**

APPROUVE par 9 oui et 1 non (P. JACQUIEZ) le décompte final des travaux de rénovation de la toiture du préau de l'ancienne école de Matagne-la-Petite au montant de 16.157,43 EUROS TVAC. Par conséquent, le décompte final total des travaux de restauration de l'ensemble de la toiture de l'ancienne école et du logement de l'instituteur de Matagne-la-Petite s'élève à 157.630,51 € TVAC, réparti comme suit :

Travaux toiture ancienne école :	128.041,06 €
Travaux toiture préau :	16.157,43 €
Honoraires :	9.907,02 €
Coord. Sécurité-Santé :	500,00 €
Résiliation ancien marché :	3.025,00 €

TOTAL GENERAL :

157.630,51 € TVAC

13° **Marché de service - Désignation d'un prestataire de service en vue de réaliser le graphisme du site Internet Communal – Approbation Cahier spécial des charges – Choix du mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité – Décision.**

D E C I D E D' APPROUVER le cahier des charges susvisé et le montant estimé du marché ayant pour objet « Désignation d'un prestataire de service en vue de réaliser le graphisme du site internet communal ».

14° **Acquisition ancien Carmel Matagne-La-Petite :**
- **Accord définitif sur le prix**
- **Déclaration d'utilité publique pour cette acquisition.**

DECIDE par 7 oui et 3 abstentions (C. HERNOUX, P. JACQUIEZ, C. LATHURAZ) **DE MARQUER** un accord sur le prix de 800.000 € pour l'acquisition de l'ancien Carmel de Matagne-La-Petite, **DE DECLARER** l'utilité publique pour cette acquisition et **DE MANDATER** le Collège Communal pour signer le compromis de vente sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires par l'Autorité de Tutelle et faire établir un projet de l'acte de vente.

15° **Composition jury mérite sportif.**

DESIGNE Monsieur Michel PAULY comme représentant de la minorité au jury du Mérite Sportif auprès de Madame Sophie VERHELST, Echevine des Sports et de Monsieur Stéphane COULONVAUX, Animateur-Directeur du Foyer Culturel.

16° **MARCHE DE SERVICES FINANCIERS – FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE L'ANCIEN CARMEL DE MATAGNE-LA-PETITE ET DE SES DEPENDANCES – APPROBATION DU PROJET, DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE – DECISION.**

DECIDE par 7 oui et 3 abstentions (C. HERNOUX, P. JACQUIEZ, C. LATHURAZ) **DE PASSER** un marché unique de services financiers consistant en un emprunt d'un montant de 500.000,00 € pour le financement de l'acquisition de l'ancien Carmel de Matagne-la-Petite et de ses dépendances.

17° **Aide au peuple haïtien.**

DECIDE DE VERSER une somme de 1.000 € au compte n° 000-0000012-12 du Consortium belge pour les situations d'urgence avec la mention « HAITI LAVI » pour aider le peuple haïtien.

Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 21 heures 48'.
Le Président lève la séance.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.